

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1980 B 00730

Numéro SIREN : 318 974 847

Nom ou dénomination : Endrix LYO

Ce dépôt a été enregistré le 04/01/2023 sous le numéro de dépôt A2023/000668

ENDRIX LYO
Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 012 000,00 €
Siège social : 18 AVENUE FELIX FAURE
69007 LYON
318 974 847 RCS LYON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
EN DATE DU 2 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,

Le deux décembre,

A neuf heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale mixte au siège social, sur convocation faite par le président, en date du 17 novembre 2022.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Le Comité d'Entreprise a eu connaissance des documents légaux et a été régulièrement convoqué à l'Assemblée Générale.

Monsieur David HUMBERT préside la séance en sa qualité de président de la société.

La société COMPTAGESMA, commissaire aux comptes, convoquée par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 17 novembre 2022, s'est fait excuser.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 4 569 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- les copies des lettres de convocation,
- la copie et les récépissés postaux de la lettre recommandée de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 août 2022,
- le rapport de gestion du président,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le président déclare que ces documents ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire annuelle

[...]

- Nomination d'un nouveau président, en remplacement de M. David HUMBERT démissionnaire,
- Non-remplacement de M. Régis LACROIX, Directeur Général démissionnaire
- Agrément de prêt d'action,

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

- [...]

- délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses

Monsieur le président donne lecture du rapport de gestion, puis il fait donner lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire annuelle

[...]

QUATRIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur David HUMBERT de ses fonctions de président de la société à compter de ce jour.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de nommer à compter de ce jour en qualité de nouveau président :

- la société ENDRIX GRP,

Société anonyme au capital de 8 134 000 euros,

Dont le siège est à LYON (69007) 18 avenue Félix Faure,

Immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 504 431 362,

Représentée par son Président Directeur Général, Monsieur David HUMBERT, sans limitation de durée.

Sous réserve des pouvoirs que le Code de commerce attribue expressément à la collectivité des associés et dans la limite de l'objet social, le président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société. Envers les tiers, il est le représentant légal de la société.

Il peut en outre consentir à tout mandataire de son choix toute délégation de pouvoirs qu'il juge nécessaire, dans la limite des pouvoirs qu'il tient de la loi et des statuts de la Société.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Remerciant l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui témoigner, Monsieur David HUMBERT, représentant légal de la société ENDRIX GRP, déclare accepter cette nomination.

Il déclare n'être frappé d'aucune déchéance, incapacité ou interdiction susceptibles de lui interdire d'exercer cette fonction. Il déclare en outre remplir les conditions prévues par les statuts pour être nommé président.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Régis LACROIX de ses fonctions de directeur général de la société à compter de ce jour et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

[...]

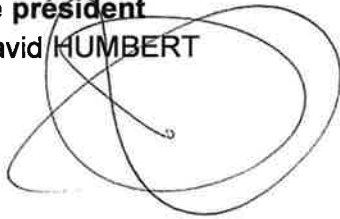
NEUVIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Le président
David HUMBERT

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.